



Licence Sciences de gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de gestion. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02035766

HAL Id: hceres-02035766

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035766>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 1

Demande n° S3110054068

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Sciences de gestion

Présentation de la mention

La licence Sciences de gestion de l'Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management (ISEM) - Université Montpellier 1 (UM1), habilitée pour la première fois en 2003, a pour finalité première de préparer les étudiants à une poursuite d'études en master en Sciences de gestion par des enseignements assurant une acquisition progressive des fondamentaux des sciences de gestion complétés, au niveau L3, par des enseignements plus spécialisés permettant de satisfaire aux prérequis nécessaires aux divers masters de l'offre de formation de l'UM1 et de répondre ainsi aux souhaits et besoins du monde professionnel. A titre complémentaire et de diversification, la licence organise des passerelles vers des sorties en licence professionnelle correspondant aux domaines des masters par la mise en place d'enseignements spécifiques et l'organisation d'un stage devant être effectué dans le secteur professionnel envisagé par l'étudiant.

Avis condensé

● Avis global :

La licence de Sciences de gestion de l'ISEM-UM1 présente un intérêt notable, car elle satisfait un besoin de continuité et d'ouverture à la pluridisciplinarité universitaire et répond en même temps à une nécessité économique de formation de professionnels du secteur de la vie économique et du monde des affaires au plan régional comme au plan national. Le contenu du dossier, la lisibilité des intentions des porteurs du projet et la qualité des mesures de mise en œuvre prévues constituent de manière convaincante l'indication d'une voie appropriée permettant de parvenir à l'objectif annoncé et à sa mise en œuvre. Toutefois, des imprécisions et des insuffisances demeurent, notamment en ce qui concerne les procédures d'évaluation des compétences transversales ou les mesures d'encouragement à la mobilité, mais sans que l'on puisse pour autant les considérer comme réductrices.

● Points forts :

- L'ouverture sur le monde professionnel.
- L'attractivité de la licence.
- La cohérence de l'architecture de la formation.
- L'adéquation du contenu et de l'organisation des enseignements avec les objectifs poursuivis.
- L'intérêt du projet pédagogique.

● Points faibles :

- Un tutorat insuffisant.
- La formation continue n'est pas prévue.
- Une mobilité internationale peu présente dans la formation.



- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, il faudrait renforcer la communication en direction des lycéens, l'accompagnement des groupes spécifiques, le tutorat et faciliter les possibilités de mobilité internationale des étudiants.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Dans l'équipe pédagogique sont présentes les sections des UFR Droit, économie et gestion auxquelles s'ajoutent les sections des sciences de l'information et de la communication, de mathématiques et d'informatique. En outre, une trentaine d'intervenants extérieurs appartenant au monde des affaires et de l'entreprise apporte aux enseignements l'expérience de professionnels. Au quotidien, le pilotage de la mention est assuré par un Conseil de perfectionnement ayant pour mission de faire des propositions à une Commission pédagogique en charge de l'évolution de la maquette, du contenu des cours, de l'orientation des stages et de l'information à donner aux étudiants. Un directeur des études pour la mention coordonne l'activité des responsables de L1 et de L2 ainsi que des responsables des parcours de licence. Afin d'atteindre les objectifs fixés à la formation et d'optimiser les prises d'éventuelles décisions, l'équipe pédagogique dispose de différents instruments de mesures et d'analyse dont certains rassemblés sous la forme d'un bilan chiffré commode. Ce tableau de bord lui permet de connaître de manière synthétique les flux pour les trois dernières années. On peut ainsi constater que les taux de réussite sont satisfaisants avec pour corollaire peu de demandes de réorientation et un faible taux d'abandon. Les procédures d'évaluation internes existent et servent efficacement à orienter le travail de l'équipe pédagogique. Cependant, la communication vers les lycéens, bien qu'existante, est insuffisante, car un peu trop limitée aux annonces mises en ligne sur le site de l'ISEM et sur celui de l'Université ou à l'envoi de documentations aux lycées. En revanche, les entreprises accueillant des stagiaires reçoivent tous les ans une plaquette générale de l'IESM, ce qui a au moins l'utilité de constituer un réseau d'employeurs potentiels.

2 ● Projet pédagogique :

Le projet pédagogique s'appuie sur une licence déjà existante et qui constitue la seule formation complète de premier cycle spécialisée dans le domaine des sciences de gestion du Grand Sud de la France.

Les étudiants bénéficient au sortir du L2 de quatre parcours pour lesquels ils ont été préparés : Comptabilité-finances, Management, Marketing-ventes, Hôtellerie-Tourisme ; ces parcours prolongent les deux premières années de licence de Sciences de gestion, environ 70 % de crédits européens (CE) étant au demeurant communs en L1 à plusieurs parcours. L'adéquation de la licence à l'objectif du projet pédagogique de donner aux étudiants une solide formation professionnalisante en sciences de gestion des entreprises est réelle, car elle s'appuie sur une progressivité de l'acquisition des connaissances, sur un choix judicieux des matières enseignées couvrant les différents domaines de la gestion des entreprises et sur l'implication effective du monde professionnel. L'annexe descriptive au diplôme et la fiche RNCP sont en accord avec le projet pédagogique. L'acquisition des connaissances a lieu à temps plein et en formation initiale, (le dossier ne comportant pas d'information concernant la mise en place d'une formation continue) et dans le cadre de semestres comportant des volumes équivalents d'heures d'enseignement, de travail demandé et de constitutions de CE en L1. En raison de la durée des stages obligatoires, le volume horaire semestriel a été adapté en L2 et en L3. En L1 et en L2, la moitié des disciplines enseignées font l'objet de travaux dirigés (TD) regroupant ainsi un nombre plus restreint d'étudiants que dans les cours magistraux (CM) dont ils sont les compléments. Ce rapport important du volume des TD par rapport à celui des CM favorise l'acquisition des connaissances. Le projet pédagogique prévoit aussi l'acquisition de compétences additionnelles de langues et d'informatique, mais, s'il est bien fait mention dans le dossier d'une préparation au C2i, il n'est pas précisé dans quelle année elle est proposée aux étudiants. Il faut noter favorablement que les étudiants de L1 ont l'avantage de bénéficier de l'utilisation de Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) puisque la quasi-totalité de leurs cours sont mis en ligne. En revanche, on peut regretter que la présence de compétences transversales et leur évaluation ne



soient pas suffisamment mises en évidence dans le dossier. Les règles de compensation sont dans l'ensemble compréhensibles et le dispositif d'absence de compensation entre les semestres adopté dans les règles de validation renforce le niveau des exigences. On soulignera la mise en place tardive d'une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants UE par UE, même si l'évaluation de la formation existe actuellement sous la forme de l'établissement d'un bilan semestriel permettant ainsi à la Commission pédagogique de transmettre au Comité de pilotage des propositions d'amélioration aux dysfonctionnements constatés.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Plusieurs procédures d'orientation active pour les futurs L1 existent et sont bien décrites dans le dossier. Elles ont particulièrement le mérite d'impliquer de manière utile les étudiants puisqu'ils sont d'une part en charge de l'organisation chaque année, dans le cadre de leur projet professionnel avec l'aide d'un enseignant référent, de journées « portes ouvertes » en faveur des futurs entrants, et que, d'autre part, ils participent à des journées d'information dans leur lycée d'origine. Ces procédures d'orientation actives sont en outre renforcées par des conférences organisées en S2 sur les parcours de L3 et sur les licences professionnelles permettant ainsi aux étudiants en cours de cursus de vérifier le bien-fondé de leur orientation. Si le dossier manque d'approfondissement sur le dispositif d'accompagnement de groupes spécifiques, il convient cependant de noter positivement les différentes mesures afin de faciliter l'accès aux études supérieures de personnes salariées ou handicapées et la création déjà effective d'un dispositif de soutien et/ou de réorientation vers des BTS tertiaires proposé aux étudiants en difficulté et en S3 pour l'insertion des étudiants de L1 santé. L'analyse par l'équipe pédagogique des taux de réussite aux examens est utilisée par elle pour l'amélioration de la formation, la mise en place d'un dispositif de rattrapage en mathématiques et informatique pour les étudiants de S1 ainsi que le renforcement de l'apprentissage de l'anglais. Les étudiants ont l'obligation de suivre des UE d'ouverture (ex : culture générale, les problèmes managériaux, les problèmes économiques contemporains, l'introduction au droit ou le droit des obligations). Un module de méthodologie du travail universitaire obligatoire vient compléter en S1 cet ensemble déjà riche. Toutefois, on peut regretter que seuls des tutorats en langues et en informatique aient été mis en place, ce qui actuellement est insuffisant même si la promesse d'une extension est prévue pour la rentrée 2010. Il reste que l'ensemble des moyens pédagogiques d'accompagnement offerts aux étudiants expliquent certainement que les demandes de réorientation en S1 et L1 sont en définitive peu nombreuses et les taux d'abandon faibles. Il convient au surplus de mettre à l'actif de la formation qu'il est proposé aux étudiants du L1-santé après leur intégration dans la passerelle prévue en L2, et sous réserve de validation de certaines UE fondamentales de L1 et de L2, de poursuivre leurs études en fin de L2 vers la licence de Droit, économie et gestion de la santé, ce dispositif constituant un moyen de récupérer ces étudiants en voie d'exclusion du circuit des études. Dans ce même ordre d'idées, un accord a été signé avec le lycée Jean Mermoz de Montpellier afin que leurs étudiants de la préparation à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan puissent intégrer la L3 Sciences de gestion dès lors qu'ils auront eux aussi validé certaines UE de L1 et de L2. L'intérêt pour la licence est d'élargir davantage sa base de recrutement à de bons étudiants.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

En fin de L2, une UE préparant spécifiquement au passage vers les six licences professionnelles de l'ISEM est composée à cet effet de matières correctement choisies, enseignées en travaux dirigés, et toutes en adéquation avec les thèmes d'études de ces licences professionnelles. L'articulation entre la licence de Sciences de gestion et les masters, largement choisis en poursuites d'études, a été volontairement organisée de manière cohérente, car la licence a été conçue comme une année de spécialisation permettant aux étudiants d'acquérir les pré-requis nécessaires aux diverses mentions des masters de l'offre de formation. Il n'y a pas dans le dossier d'informations sur un dispositif spécifique (autre que vers les licences professionnelles qui constituent des passerelles vers l'extérieur de la licence au plan national) d'encouragement à la mobilité particulièrement au plan international et cette insuffisance est reconnue par les porteurs du projet, mais ils indiquent cependant qu'une réflexion est menée pour remédier à cet état de fait défavorable aux étudiants. Des professionnels appartenant pour l'essentiel au monde des affaires et de l'entreprise assurent, selon les informations contenues dans l'autoévaluation, environ 40 % des heures d'enseignements de licence (pour une part moindre toutefois qu'en master). Leur nombre relativement important est dû, il est vrai, à un manque de poste d'enseignants titulaires dans certaines matières (par exemple en langues). N'est pas suffisamment justifiée dans le dossier l'assertion qu'après enquête menée sur les trois dernières années auprès des anciens étudiants, le taux d'insertion professionnelle serait de l'ordre de 80 % à 90 % deux mois après l'obtention des diplômes de M2.